Bureau du Comité Directeur

REUNION 21/03/2024 – PV N°30

Président : Eric WATTELLIER (présent par communication téléphonique)
Président Délégué : Marc WATTELLIER
Secrétaire Général : Vincent GRISORIO
Trésorier Général : Christophe SALMERON
Trésorière Adjointe : Aline GARRIGUE

• Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, le Bureau du Comité Directeur prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.

● *Conformément aux articles 11.2.3 du règlement intérieur et 101 des règlements généraux de la Ligue d'Occitanie, les décisions des comités directeurs et bureaux des districts sont susceptibles d'appel auprès de* ***la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie*** *dans les conditions de forme et délai de l'article 190 des R.G. de La FFF.*

CORRESPONDANCE

FC LATOUR BAS ELNE : du 18/03/24, informant que la remise de son Label aura lieu le jeudi 4 avril 2024 à 18h00 au stade de LATOUR BAS ELNE. Mme Aline GARRIGUE et Mr Christophe SALMERON seront présents.

INFORMATIONS RELATIVES AUX FUSIONS 2024/2025

Afin de promouvoir, améliorer et développer la pratique du football, les clubs peuvent mettre en oeuvre un processus de fusion. (Article 39 – Paragraphe 3 des Règlements Généraux de la F.F.F.)

Dans la continuité des saisons précédentes, la procédure mise en place pour les fusions est dématérialisée. Désormais les clubs qui souhaitent fusionner ont le choix entre :

• **La fusion-absorption :** Opération entre deux ou plusieurs clubs qui nécessite la dissolution du ou des clubs absorbés au profit d'un club absorbant déjà existant qui conserve son numéro d'affiliation. La validation de cette opération est prononcée par **la F.F.F**, **après avis du District et de la Ligue Régionale intéressés**.

- **La fusion-création :** Opération entre deux ou plusieurs clubs qui nécessite la dissolution préalable des associations fusionnant et la création d'une nouvelle personne morale, dont l'affiliation est prononcée par **la F.F.F, dans les conditions définies à l'article 23 des Règlements Généraux de la F.F.F**, **après avis du District et de la Ligue Régionale intéressés**.

La demande de fusions (création ou absorption) se fait en deux étapes :
En premier lieu, vous devez faire parvenir **le projet de fusion** à votre **District d'appartenance et la L.F.O (aide-aux-clubs@occitanie.fff.fr en copie).** Date butoir : **Le 15 Mai 2024 au plus tard.**

Tout projet déposé après la date butoir ne sera pas évalué.

Le projet doit permettre au district et à la Ligue de comprendre les motivations poussant les clubs à vouloir se réunir par le biais d'une fusion tout en évaluant les bénéfices de la fusion pour les clubs (Programme de développement, Programme d'Education Sportive, Effectifs, Equipes, Installations, Encadrement Technique, etc.).

La validation définitive d'une fusion par la F.F.F, est subordonnée à la production, par l'intermédiaire du District et de la Ligue Régionale, des pièces ci-après détaillées :
► Date butoir : **Le 1er Juillet 2024 au plus tard.**

Rappel Licences et Fusions :

Afin de respecter l'article **39 des Règlements Généraux de la F.F.F**, tout club ayant connaissance de sa radiation par Fusion-Absorption ou Fusion-Création doit dès lors :

- S'assurer que sa situation financière est assainie et par conséquent si le service de cotisation en ligne était actif : Solder leur portemonnaie électronique dans Footclubs,

- Désactiver le service de cotisation en ligne dans Footclubs.

- Pour les demandes de licence, il est demandé : de ne pas lancer de demandes de licence dématérialisées, elles seraient bloquées dès l'accord donnée pour une fusion puis rejetées quel que soit leur statut (prise de contact, contrôle à effectuer, etc.),

- D'effectuer les renouvellements dématérialisés une fois la fusion validée par la COMEX depuis le club cible nouvelle créé (Fusion- Création) ou depuis le club absorbant (Fusion-Absorption).

Pour tout renseignement, contacter le service Aides aux Clubs de la LFO :

- Aide-aux-clubs@occitanie.fff.fr

TOURNOI

Le Bureau du Comité Directeur valide le tournoi ci-dessous, avec avis favorable du CTD DAP :

- Tournoi de la Têt organisé par le FC BAHO-PEZILLA les 08 et 09/06/24, en catégories U11 et U13.

Le Président Délégué
Marc WATTELLIER

Le Secrétaire Général
Vincent GRISORIO